



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL014CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	

CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le	Publié le	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	ID : 085-200042489-20260604-DEL014CS040626-DE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL014CS040626 : Election du Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée

A la suite à l'installation du nouveau Comité syndical, le président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV) doit être élu parmi les membres de ce comité, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Au vu des candidatures déposées avant ou pendant la séance, le Comité syndical est invité à élire son président.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L.5211-2, L.5211-9 et L.5711-1,

Considérant que, à la suite de l'installation du nouveau Comité syndical, le Président du SYDEV doit être élu parmi les membres de ce comité,

Considérant que conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, la Présidence de la séance pour l'élection du Président est assurée par le doyen d'âge, Monsieur PRAILE Roger,

Considérant que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Monsieur PRAILE Roger, doyen d'âge, lance un appel à candidatures :

- Monsieur FAVREAU Laurent

Est candidat.

Monsieur PRAILE Roger, doyen d'âge, demande au Comité syndical de procéder à l'élection du Président.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67

Présents : 59

Pouvoirs : 3

Votants : 62

Bulletins blancs/nuls : 4

Suffrages exprimés : 58

Majorité absolue : 30

Résultat :

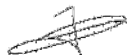
Monsieur FAVREAU Laurent : 58 voix

Monsieur FAVREAU Laurent, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Fait et délibéré, les ~~jour, mois et an~~ **que dessus**

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL015CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs..... : 3
 Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	Publié le	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	ID : 085-200042489-20260604-DEL015CS040626-DE	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric – Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice – L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL015CS040626 : Création des postes de Vice-présidents du Syndicat d'Equipement de la Vendée

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical est invité à créer des postes de Vice-Présidents.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents.

En application de cette règle et dans la mesure où le Comité syndical est composé de 68 membres, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 14.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De créer sept (7) postes de Vice-présidents pour le Mandat 2026-2032.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-10 et L.5711-1,

Vu les statuts du SYDEV,

Considérant qu'en vertu du Code général des collectivités territoriales, le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
60	60	60	0	0	60

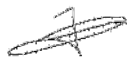
A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De créer sept (7) postes de Vice-présidents pour le Mandat 2026-2032.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL016CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59

Nombre de pouvoirs..... : 3

Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	

CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	Publié le	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	ID : 085-200042489-20260604-DEL016CS040626-DE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL014CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL016CS040626 : Election des Vice-présidents du Syndicat d'Equipement de la Vendée

Après avoir créé les postes de Vice-Présidents, le Comité syndical est invité à procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L.5211-1, L.5211-2 et L.5711-1,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL015CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à la création des postes de vice-présidents du SYDEV,

Considérant que sept Vice-présidents du SYDEV doivent être élus parmi les membres du Comité syndical,

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Premier vice-président :

Est candidat au poste de premier vice-président :

- Monsieur VILLALON Patrick

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 60
Pouvoirs : 3
Votants : 63
Bulletins blancs/nuls : 2
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Résultat :

Monsieur VILLALON Patrick : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur VILLALON Patrick est proclamé premier Vice-président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Deuxième vice-président :

Est candidat au poste de deuxième vice-président :

- Monsieur PERON Loïc

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 60

Pouvoirs : 3
Votants : 63
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur PERON Loïc : 62 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur PERON Loïc est proclamé deuxième Vice-président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Troisième vice-président :

Est candidat au poste de troisième vice-président :

- Monsieur TENAUD Gérard

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 60
Pouvoirs : 3
Votants : 63
Bulletins blancs/nuls : 2
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Résultat :

Monsieur TENAUD Gérard : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur TENAUD Gérard est proclamé troisième Vice-président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Quatrième vice-président :

Est candidat au poste de quatrième vice-président :

- Monsieur GUIBERT Cyrille

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 60
Pouvoirs : 3
Votants : 63
Bulletins blancs/nuls : 2
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Résultat :

Monsieur GUIBERT Cyrille : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur GUIBERT Cyrille est proclamé quatrième Vice-président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Cinquième vice-président :

Est candidat au poste de cinquième vice-président :

- Monsieur FRANCOIS Hugo

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 60
Pouvoirs : 3
Votants : 63
Bulletins blancs/nuls : 2
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Résultat :

Monsieur FRANCOIS Hugo : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur FRANCOIS Hugo est proclamé cinquième Vice-président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Sixième vice-président :

Est candidat au poste de sixième vice-président :

- Madame BARREAU Cécile

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Résultat :

Madame BARREAU Cécile : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame BARREAU Cécile est proclamée sixième Vice-présidente du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installée immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Septième vice-président :

Est candidat au poste de septième vice-président :

- Monsieur GUIBERT Manuel

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 2

Suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

Résultat :

Monsieur GUIBERT Manuel : 60 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur GUIBERT Manuel est proclamé septième Vice-président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026

LE PRESIDENT,



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL017CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59

Nombre de pouvoirs..... : 3

Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	

CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	Publié le	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	ID : 085-200042489-20260604-DEL017CS040626-DE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Départ au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Départ au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric – Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Départ au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Départ au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Départ aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

**DEL017CS040626 : Composition du Bureau du Syndicat Départemental
la Vendée**

Le Bureau du SYDEV est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres, en application des articles L.5211-10 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Conformément à l'article 14 des statuts du SYDEV, le Comité syndical fixe librement le nombre de membres du Bureau par délibération.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'approuver la composition du Bureau comme suit :
 - Le Président
 - Les sept (7) Vice-présidents,
 - Seize (16) autres membres.

* * *

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-10 et L.5711-1,

Vu les statuts du SYDEV, notamment son article 14,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL014CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection du Président du SYDEV,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL016CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection des sept Vice-présidents du SYDEV,

Considérant que Président est libre de fixer la composition et le nombre de membres du Bureau par délibération,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
59	62	61	1	0	62
			M. Etienne FORT		

A la majorité des voix exprimées, le Comité syndical décide :

- D'approuver la composition du Bureau comme suit :
 - Le Président
 - Les sept (7) vice-présidents,
 - Seize (16) autres membres.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL018CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59

Nombre de pouvoirs..... : 3

Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	

CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	Publié le	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	ID : 085-200042489-20260604-DEL018CS040626-DE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL018CS040626 : Election des membres du Bureau du Syndicat d'Equipement de la Vendée

Après avoir décidé de la composition du Bureau, le Comité syndical est invité à élire les membres du Bureau, en application des articles L.2122-7, L.5211-1, L.5211-2 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'élection a lieu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L.5211-1, L.5211-2 et L.5711-1,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL014CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection du Président du SYDEV,

Vu la délibération du comité syndical n°DEL016CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection des sept Vice-présidents du SYDEV,

Vu la délibération du comité syndical n°DEL017CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à la composition du Bureau du SYDEV,

Considérant que le Président du SYDEV et les sept Vice-présidents élus sont membres du Bureau :

- Le Président : FAVREAU Laurent
- Le 1^{er} Vice-président : VILLALON Patrick
- Le 2^{ème} Vice-président : PERON Loïc
- Le 3^{ème} Vice-président : TENAUD Gérard
- Le 4^{ème} Vice-président : GUIBERT Cyrille
- Le 5^{ème} Vice-président : FRANCOIS Hugo
- La 6^{ème} Vice-présidente : BARREAU Cécile
- Le 7^{ème} Vice-président : GUIBERT Manuel

Considérant qu'il convient d'élire les 16 autres membres du Bureau venant compléter la composition du Bureau fixée par délibération,

Considérant que les membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Siège n°9 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur ARNAUD Aurélien et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur ARNAUD Aurélien : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur ARNAUD Aurélien est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°10 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur BARTHELEMY Steven et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur BARTHELEMY Steven : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur BARTHELEMY Steven est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°11 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur BAZIREAU Olivier et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur BAZIREAU Olivier : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur BAZIREAU Olivier est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°12 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur CHETANNEAU Ludovic et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur CHETANNEAU Ludovic : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur CHETANNEAU Ludovic est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°13 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Madame DURANTEAU Isabelle et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur DURANTEAU Isabelle : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame DURANTEAU Isabelle est proclamée membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installée immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°14 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Madame GUILBAULT Marie-Claire et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur GUILBAULT Marie-Claire : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame GUILBAULT Marie-Claire est proclamée membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée et est installée immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°15 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur HILLAIRET Marc et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur HILLAIRET Marc : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur HILLAIRET Marc est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°16 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur JAUD Franck et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur JAUD Franck : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur JAUD Franck est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°17 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur LEROY Jean-Jacques et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67

Présents : 59

Pouvoirs : 3

Votants : 62

Bulletins blancs/nuls : 1

Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur LEROY Jean-Jacques : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur LEROY Jean-Jacques est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°18 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur MARTINEAU Philippe et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67

Présents : 59

Pouvoirs : 3

Votants : 62

Bulletins blancs/nuls : 1

Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur MARTINEAU Philippe : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur MARTINEAU Philippe est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°19 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur MONGELLAZ Gérard et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur MONGELLAZ Gérard : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur MONGELLAZ Gérard est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°20 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur PAILLAT Dominique et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur PAILLAT Dominique : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur PAILLAT Dominique est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°21 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur POUVREAU Hugues et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur POUVREAU Hugues : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur POUVREAU Hugues est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°22 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur PRAILE Roger et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur PRAILE Roger : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur PRAILE Roger est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°23 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur ROLLAND Bénédicte et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67
Présents : 59
Pouvoirs : 3
Votants : 62
Bulletins blancs/nuls : 1
Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur ROLLAND Bénédicte : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur ROLLAND Bénédicte est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Siège n°24 au Bureau :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur SAUTREAU Éric et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au scrutin.

Premier tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Délégués en exercice : 67

Présents : 59

Pouvoirs : 3

Votants : 62

Bulletins blancs/nuls : 1

Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 32

Résultat :

Monsieur SAUTREAU Éric : 61 voix

Après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur SAUTREAU Éric est proclamé membre du Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée et est installé immédiatement dans ses fonctions, pour le Mandat 2026-2032.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL019CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59

Nombre de pouvoirs..... : 3

Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	

CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	Publié le	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	ID : 085-200042489-20260604-DEL019CS040626-DE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL019CS040626 : Formation des Commissions

Le Comité syndical dispose de la faculté de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Comité syndical et au bureau.

Le Président est le président de droit de ces commissions. Il peut déléguer la présidence de ces commissions aux Vice-Présidents.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'arrêter le nombre de commissions à cinq,
- De déterminer leurs domaines d'intervention :
 - Infrastructures et concessions
 - Transition énergétique
 - Mobilité durable et décarbonée
 - Numérique
 - Finances et moyens généraux.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5711-1,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL014CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection du Président du SYDEV,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
59	62	62	0	0	62

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'arrêter le nombre de commissions à cinq,
- De déterminer leurs domaines d'intervention :
 - Infrastructures et concessions
 - Transition énergétique
 - Mobilité durable et décarbonée
 - Numérique
 - Finances et moyens généraux.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL020CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Président)	Publié le	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Moignon (Président)	ID : 085-200042489-20260604-DEL020CS040626-DE	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric – Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL020CS040626 : Composition et définition des modalités d'élection d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public

Il convient, à la suite de l'installation du Comité syndical, de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) et une Commission chargée de l'examen des délégations de services pour la durée du mandat.

La CAO est une instance de décision intervenant pour l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée, notamment pour le choix du titulaire.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est une instance consultative intervenant pour l'attribution des conventions de délégations de service public ; elle analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.

Les règles de composition des commissions visées sont unifiées et fixées par l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre du SYDEV, la CAO et la CDSP sont composées, par l'autorité habilitée à signer les marchés publics et les conventions de délégation de service public ou son représentant, président de la CAO/CDSP, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément aux dispositions de l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical est invité à fixer les conditions d'organisation de l'élection des membres de chaque commission, et notamment des conditions de dépôt des listes.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose au Comité syndical de délibérer afin :

- De fixer les conditions de dépôt des listes de la CAO et de la CDSP comme suit :
 - Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir,
 - Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
 - Les listes sont déposées au cours de cette même séance, pendant une interruption de séance,
 - L'élection des membres de chaque commission intervient au cours de cette même séance après cette interruption de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL014CS040626 en date du 04 Juin 2026 relative à l'élection du Président du SYDEV,

Vu les statuts du SYDEV,

Considérant qu'il convient, à la suite de l'installation du Comité syndical, d'élire les membres de la commission chargée de l'examen des délégations de services et de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Conformément aux dispositions des articles D.1411-3 et D.1411-5, le comité syndical est invité à décider des conditions d'organisation de l'élection des membres de la commission, et notamment des conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

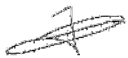
A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De fixer les conditions de dépôt des listes de la CAO et de la CDSP
 - Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir,
 - Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
 - Les listes sont déposées au cours de cette même séance, pendant une interruption de séance,
 - L'élection des membres de chaque commission intervient au cours de cette même séance après cette interruption de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL021CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTs	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTs	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL021CS040626 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Il convient, à la suite de l'installation du Comité syndical, d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et ce, pour la durée du Mandat 2026-2032.

Pour un syndicat mixte, cette commission est composée par le Président de ce syndicat en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant désigné par arrêté, en qualité de Président de la CAO, et par cinq membres titulaires ainsi que cinq membres suppléants.

L'élection doit se faire à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Conformément à l'article D.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Comité syndical est invité à procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ; il peut décider à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De recourir au vote à main levée,
- De procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, pour le Mandat 2026-2032.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2, D.1411-3, D.1411-4 et L.2121-21,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL014CS040626, en date du 04 juin 2026 relative à l'élection du Président du SYDEV,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL020CS040626, en date du 04 juin 2026 relative à la composition et la définition des modalités d'élection de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant que la liste suivante est candidate :

- Membres titulaires :
 - Monsieur VILLALON Patrick
 - Monsieur PERON Loïc
 - Monsieur GUIBERT Manuel
 - Monsieur GUIBERT Cyrille
 - Madame BARREAU Cécile
- Membres suppléants :
 - Monsieur FRANCOIS Hugo
 - Monsieur HILLAIRET Marc
 - Monsieur PAILLUSSON Michel
 - Monsieur VALLERIE Jean-Claude
 - Monsieur FORT Etienne.

Considérant que le Comité syndical du SYDEV peut décider, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De recourir au vote à main levée,
- De déclarer élus à la Commission d'Appel d'Offres, pour le Mandat 2026-2032 :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Monsieur VILLALON Patrick 2. Monsieur PERON Loïc 3. Monsieur GUIBERT Manuel 4. Monsieur GUIBERT Cyrille 5. Madame BARREAU Cécile	1. Monsieur FRANCOIS Hugo 2. Monsieur HILLAIRET Marc 3. Monsieur PAILLUSSON Michel 4. Monsieur VALLERIE Jean-Claude 5. Monsieur FORT Etienne

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL022CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs..... : 3
 Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Moignon	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric – Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice – L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL022CS040626 : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Il convient, à la suite à l'installation du Comité syndical, d'élire les membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et ce, pour la durée du Mandat 2026-2032.

Pour un syndicat mixte, cette commission est composée par le Président de ce syndicat en tant qu'autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public ou son représentant désigné par arrêté, en qualité de Président de la CDSP, et par cinq membres titulaires ainsi que cinq membres suppléants.

L'élection doit se faire à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Conformément à l'article D.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Comité syndical est invité à procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public ; il peut décider à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De recourir au vote à main levée,
- De procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, pour le Mandat 2026-2032.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4, et L.2121-21,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL014CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection du Président du SYDEV,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL020CS040626, en date du 04 juin 2026 relative à la composition et la définition des modalités d'élection de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant que la liste suivante est candidate :

- Membres titulaires :
 - Monsieur VILLALON Patrick
 - Monsieur PERON Loïc
 - Monsieur GUIBERT Manuel
 - Monsieur GUIBERT Cyrille
 - Madame BARREAU Cécile
- Membres suppléants :
 - Monsieur FRANCOIS Hugo
 - Monsieur HILLAIRET Marc
 - Monsieur PAILLUSSON Michel
 - Monsieur VALLERIE Jean-Claude
 - Monsieur FORT Etienne

Considérant que le Comité syndical du SYDEV peut décider, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De recourir au vote à main levée,
- De déclarer élus à la Commission d'Appel d'Offres, pour le Mandat 2026-2032 :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Monsieur VILLALON Patrick 2. Monsieur PERON Loïc 3. Monsieur GUIBERT Manuel 4. Monsieur GUIBERT Cyrille 5. Madame BARREAU Cécile	1. Monsieur FRANCOIS Hugo 2. Monsieur HILLAIRET Marc 3. Monsieur PAILLUSSON Michel 4. Monsieur VALLERIE Jean-Claude 5. Monsieur FORT Etienne

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL023CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Île	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric – Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL023CS040626 : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie SYDEV'Chaleur

Par délibération du 17 décembre 2024, le Comité syndical du SYDEV a créé la régie à autonomie financière dénommée SYDEV Chaleur, pour la gestion du service public de production et/ou distribution de chaleur ou de froid, en adoptant ses statuts et en fixant le montant de sa dotation initiale.

Cette régie permet au SYDEV d'exercer la compétence visée, au nom et pour le compte des communes lui ayant transférée cette compétence facultative, en application de l'article 7-4 des statuts du SYDEV, devenant ainsi compétent pour aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter un réseau public de chaleur ou de froid, étant précisé que cette activité constitue un service public industriel et commercial (SPIC) aux termes de l'article R.2221-64 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'administration d'une régie à seule autonomie financière repose essentiellement sur un Conseil d'exploitation, un directeur et un comptable.

Le Conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Comité syndical du SYDEV ne s'est pas réservé le pouvoir de décision, ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par le CGCT (notamment l'article R.2221-72) ou par les statuts de la régie.

Le Conseil d'exploitation est consulté par le Président du SYDEV sur les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la Régie, Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Il présente au Président du SYDEV toute proposition utile, notamment pour améliorer la qualité de service aux usagers.

Les fonctions des membres du Conseil d'exploitation sont gratuites, conformément à l'article R.2221-10 du CGCT.

Selon les termes des articles R.2221-5 du CGCT, les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Comité Syndical du SYDEV, sur proposition du Président du SYDEV.

Les statuts de la Régie prévoient que le Conseil d'exploitation est composé de 6 membres à voix délibérative, plus précisément de 4 élus issus du Comité Syndical du SYDEV et de 2 agents du SYDEV.

Le Comité syndical peut décider, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, pour désigner les membres du Conseil d'exploitation.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De recourir au vote à main levée,
- De désigner les 4 membres issus du Comité syndical du SYDEV et les 2 membres issus des agents du SYDEV siégeant au Conseil d'exploitation de la Régie SYDEV Chaleur, pour le Mandat 2026-2032.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1412-1, L.2221-1, R.2221-3, R.2221-4 et R.2221-5,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu les statuts de la régie à autonomie financière dénommée SYDEV Chaleur,

Considérant que le SYDEV exerce en lieu et place des communes et des établissements publics de coopération intercommunale qui lui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L.2224-38 du CGCT pour aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter un réseau public de chaleur ou de froid,

Considérant que le Comité syndical du SYDEV a créé la régie à autonomie financière SYDEV Chaleur pour la gestion directe du service public de production et/ou distribution de chaleur ou de froid,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de procéder à la désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie SYDEV Chaleur, sur proposition du Président du SYDEV,

Considérant que Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

- Membres élus parmi les délégués du Comité syndical :
 - Monsieur PERON Loïc
 - Monsieur GUIBERT Manuel
 - Monsieur PAILLAT Dominique
 - Monsieur BAZIREAU Olivier
- Membres élus parmi les agents du SYDEV :
 - Madame SAUVAGET Florence
 - Monsieur MOREAU Julien

Considérant que le Comité syndical du SYDEV peut décider, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De recourir au vote à main levée,
- De désigner les 4 membres du Conseil d'exploitation de la régie SYDEV Chaleur issus du Comité syndical du SYDEV, pour le Mandat 2026-3032 :
 - Monsieur PERON Loïc
 - Monsieur GUIBERT Manuel
 - Monsieur PAILLAT Dominique
 - Monsieur BAZIREAU Olivier
- De désigner les 2 membres du Conseil d'exploitation de la régie SYDEV Chaleur issus des agents du SYDEV, pour le Mandat 2026-3032 :
 - Madame SAUVAGET Florence
 - Monsieur MOREAU Julien.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

Laurent FAVREAU



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL024CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTs	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTs	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL024CS040626 : Composition du Comité Social Territorial (CST) du SYDEV

Le renouvellement général des représentants du personnel dans les instances paritaires interviendra le 10 décembre 2026 afin d'élire les nouveaux membres qui siègeront au sein du Comité Social Territorial (CST) du SYDEV.

Le Comité Social Territorial du SYDEV a été créé par la délibération n° DEL020CS02062022 en date du 2 juin 2022.

Il convient de définir la composition et les modalités de fonctionnement du Comité Social Territorial du SYDEV.

Conformément aux article R.252-33 à 35 du Code général de la fonction publique le nombre de représentants du personnel est fixé par l'organe délibérant dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents relevant du Comité Social Territorial.

Concernant le SYDEV, les effectifs au 1er janvier 2026 étant compris entre 50 et 200 agents, le nombre de représentants du personnel titulaires doit être compris entre 3 et 5.

La consultation des organisations syndicales est intervenue le 21 mai 2026, soit 6 mois avant la date du scrutin.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants du personnel,
- De fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants de la collectivité, instaurant ainsi le paritarisme numérique,
- De décider le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité sur l'ensemble des points abordés au sein de cette instance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.251-5 et L.251-6,

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026,

Vu le décret n° 2025-1430 du 30 décembre 2025 harmonisant et simplifiant les dispositions applicables aux élections professionnelles et aux instances de dialogue social dans la fonction publique,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL020CS02062022 en date du 2 juin 2022 portant création du Comité Social Territorial,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants du personnel,
- De fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants de la collectivité, instaurant ainsi le paritarisme numérique,

- De décider le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité sur l'ensemble des points abordés au sein de cette instance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL025CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59

Nombre de pouvoirs..... : 3

Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	

CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	Publié le	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	ID : 085-200042489-20260604-DEL025CS040626-DE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric – Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL025CS040626 : Désignation des représentants du SYDEV à la SAEML Vendée Energie

Le SYDEV est l'actionnaire majoritaire d'une société anonyme d'économie mixte locale, la SAEML Vendée Energie, dont l'activité principale est l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'énergie.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au Conseil d'administration [...], désigné en son sein par l'assemblée délibérante* ».

A la suite à l'installation du nouveau Comité syndical, il convient de procéder à la désignation des représentants du SYDEV au sein du Conseil d'Administration de Vendée Energie.

Les sièges sont attribués en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité ou groupement de collectivités et compte tenu du nombre de sièges d'administrateurs au Conseil d'Administration de la SAEML Vendée Energie et du nombre d'actions acquises par le SYDEV.

Le SYDEV détenant 65% du capital, sept (7) postes d'administrateur lui sont donc attribués.

Les personnes qui assurent la représentation d'une collectivité territoriale ou d'un groupement au sein du Conseil d'Administration ou de surveillance d'une société d'économie mixte doivent respecter, au moment de leur désignation, la limite d'âge prévue dans les statuts de la société envisagée.

Le SYDEV doit également désigner un représentant permanent qui siègera aux assemblées générales de la SAEML Vendée Energie.

Le Comité syndical peut décider à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer pour :

- Recourir au vote à main levée,
- De désigner 7 représentants du SYDEV au Conseil d'administration de la SAEML Vendée Energie pour la durée du mandat du Comité syndical,
- De désigner un représentant permanent du SYDEV au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la SAEML Vendée Energie, pour la durée du mandat du Comité syndical,
- D'autoriser le SYDEV, représenté par son représentant permanent, à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration dans le cas où le Conseil d'administration de la SAEML Vendée Energie désignerait le Syndicat à cette fonction,
- D'autoriser les mandataires ainsi désignés à se prononcer sur la dissociation des fonctions de Président et Directeur général de la SAEML.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1521-1, L.1524-5, L.2121-21, L.2121-33, L.5211-1 et L.5711-1,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-19, L.225-48 et L.225-70,

Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Vendée Energie,

Considérant que le Comité syndical du SYDEV peut décider, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

À l'unanimité, le Comité syndical décide de :

- Recourir au vote à main levée,
- Désigner en qualité de représentants du SYDEV au Conseil d'administration de la SAEML Vendée Energie pour la durée du mandat du Comité syndical :
 - Monsieur FAVREAU Laurent
 - Monsieur VILLALON Patrick
 - Monsieur FRANCOIS Hugo
 - Monsieur GUIBERT Cyrille
 - Monsieur SAUTREAU Éric
 - Monsieur JAUD Franck
 - Monsieur ARNAUD Aurélien
- Désigner un représentant permanent du SYDEV au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la SAEML Vendée Energie, pour la durée du mandat du Comité syndical :
 - Monsieur FAVREAU Laurent
- Autoriser le SYDEV, représenté par son représentant permanent, Monsieur FAVREAU Laurent, à exercer les fonctions de président du Conseil d'administration dans le cas où le Conseil d'administration de la SAEML Vendée Energie désignerait le Syndicat à cette fonction,
- Autoriser les mandataires ainsi désignés à se prononcer sur la dissociation des fonctions de Président et Directeur général de la SAEML.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

Laurent FAVREAU

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL026CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59

Nombre de pouvoirs..... : 3

Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougéré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	

CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	Publié le	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	ID : 085-200042489-20260604-DEL026CS040626-DE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Départ au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Départ au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Départ au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Départ au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Départ aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL026CS040626 : Fixation du montant maximal des rémunérations et des avantages susceptibles d'être perçus par les représentants du SYDEV à la SAEML Vendée Energie

ID : 085-200042489-20260604-DEL026CS040626-DE

À la suite du Comité syndical du 04 juin 2026, les représentants du SYDEV à la SAEML Vendée Énergie ont été désignés.

En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les élus locaux agissant en tant que mandataires des collectivités territoriales ou de leurs groupements au sein du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte locales et exerçant, à l'exclusion de toute autre fonction dans la société, les fonctions de membre, de président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance les représentants d'une collectivité territoriale ou d'un groupement au sein du conseil d'administration ou de surveillance d'une société d'économie peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés.

Cette délibération doit fixer le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient.

A la suite de la désignation des représentants du SYDEV à la SAEML Vendée Energie, le Comité syndical doit délibérer pour autoriser ces représentants à percevoir une rémunération et fixer le montant maximum de celle-ci.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'autoriser les 7 représentants du SYDEV au sein du Conseil d'administration, Messieurs FAVREAU Laurent, VILLALON Patrick, FRANCOIS Hugo, GUIBERT Cyrille, SAUTREAU Eric, JAUD Franck et ARNAUD Aurélien, à percevoir au titre de leur fonction d'administrateur au sein de la SAEML Vendée Energie, la rémunération annuelle maximum de 1 000 euros bruts chacun,
- D'autoriser les 7 administrateurs du SYDEV au Conseil d'administration susvisés, s'ils sont chargés de la présidence des comités d'études de la SAEML Vendée Energie, à percevoir la rémunération annuelle maximum de 7 200 euros bruts chacun, compte tenu des responsabilités particulières de ces administrateurs qui superviseront toutes les activités de la SAEML,
- D'autoriser le représentant du SYDEV désigné en tant que Président de la SAEML Vendée Energie, Monsieur FAVREAU Laurent, à percevoir au titre de ses fonctions, en complément, s'il doit les exercer sur décision du Conseil d'administration, une rémunération maximum annuelle de 24 000 euros bruts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1, L.1524-5, L.2121-21, L.2121-33 et L.2123-20,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-19, L.225-48 et L.225-70,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Vendée Energie,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL025CS040626 en date du 04 juin 2026 relatif à la désignation des représentants du SYDEV à la SAEML Vendée Energie,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
51	53	51	0	2	51
				M. DENIS Laurent M. FORT Etienne	

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'autoriser les 7 représentants du SYDEV au sein du Conseil d'administration, FAVREAU Laurent, VILLALON Patrick, FRANCOIS Hugo, GUIBERT Cyrille, SAUTREAU Eric, JAUD Franck et ARNAUD Aurélien, à percevoir au titre de leur fonction d'administrateur au sein de la SAEML Vendée Energie, la rémunération annuelle maximum de 1 000 euros bruts chacun,
- D'autoriser les 7 administrateurs du SYDEV au Conseil d'administration susvisés, s'ils sont chargés de la présidence des comités d'études de la SAEML Vendée Energie, à percevoir la rémunération annuelle maximum de 7 200 euros bruts chacun, compte tenu des responsabilités particulières de ces administrateurs qui superviseront toutes les activités de la SAEML,
- D'autoriser le représentant du SYDEV désigné en tant que Président de la SAEML Vendée Energie, Monsieur FAVREAU Laurent, à percevoir au titre de ses fonctions, en complément, s'il doit les exercer sur décision du Conseil d'administration, une rémunération maximum annuelle de 24 000 euros bruts.

Messieurs FAVREAU Laurent, porteur du pouvoir de Monsieur MORET Fabien, VILLALON Patrick, FRANCOIS Hugo, GUIBERT Cyrille, SAUTREAU Eric, JAUD Franck et ARNAUD Aurélien ont quitté la salle lors de l'examen de ce point. Ils n'ont pris part ni au débat, ni au vote de la présente délibération. Conformément à l'article L.2131-11 du CGCT, ces départs n'ont pas d'incidence sur le calcul du quorum.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

Laurent FAVREAU



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL027CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs..... : 3
 Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	Publié le	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Moûtier	ID : 085-200042489-20260604-DEL027CS040626-DE	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric – Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Cené
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL027CS040626 : Désignation des représentants du SYDEV au GIP Vendée Numérique

Le SYDEV a constitué en 2013, avec le Département de la Vendée, un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le développement du très haut débit dénommé « GIP Vendée Numérique ».

Le GIP Vendée Numérique est administré par un conseil d'administration, comprenant 10 administrateurs répartis comme suit :

- 6 administrateurs titulaires pour le Département,
- 4 administrateurs titulaires pour le SYDEV.

Les organes délibérants des membres du GIP doivent également désigner des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les administrateurs sont élus pour la durée de leur mandat au sein de l'organisme qu'ils représentent.

En vertu de l'article 7-1 de la convention constitutive du GIP Vendée Numérique, sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical du SYDEV est invité à désigner ses 4 administrateurs titulaires et 4 administrateurs suppléants.

Le Comité syndical peut décider à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De recourir au vote à main levée,
- De désigner les administrateurs titulaires et les administrateurs suppléants représentant le SYDEV au sein du GIP Vendée Numérique, pour le Mandat 2026-2032.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-1, L.5711-1

Vu la délibération du comité syndical n°DEL015CS120413, en date du 12 avril 2013, portant sur l'approbation de la convention constitutive du GIP Vendée Numérique pour le développement du très haut débit entre le SYDEV et le Conseil Départemental de la Vendée et sur l'adhésion du SYDEV,

Considérant qu'en vertu de l'article 7-1 de la convention constitutive du GIP Vendée Numérique, le Comité syndical du SYDEV élit 4 administrateurs titulaires et 4 administrateurs suppléants,

Considérant que les délégués du Comité syndical du SYDEV au conseil d'administration du GIP Vendée Numérique sont élus au scrutin à la majorité absolue et que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est élu,

Considérant la candidature des élus(es) suivant(e)s :

- Administrateurs titulaires :
 - Madame BARREAU Cécile
 - Monsieur TENAUD Gérard
 - Madame DURANTEAU Isabelle
 - Monsieur POUVREAU Hugues
- Administrateurs suppléants :
 - Monsieur FRANCOIS Hugo
 - Monsieur JACQUAT Miguel
 - Monsieur BIRE Jean-Paul
 - Monsieur PAILLUSSON Michel.

Considérant que le Comité syndical du SYDEV peut décider, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

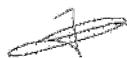
A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De recourir au vote à main levée,
- De désigner en tant qu'administrateurs titulaires au sein du GIP Vendée Numérique, pour le Mandat 2026-2032 :
 - Madame BARREAU Cécile
 - Monsieur TENAUD Gérard
 - Madame DURANTEAU Isabelle
 - Monsieur POUVREAU Hugues
- De désigner en tant qu'administrateurs suppléants au sein du GIP Vendée Numérique, pour le Mandat 2026-2032 :
 - Monsieur FRANCOIS Hugo
 - Monsieur JACQUAT Miguel
 - Monsieur BIRE Jean-Paul
 - Monsieur PAILLUSSON Michel.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
5 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
5 juin 2026

PUBLIE LE 5 JUIN 2026

Manuel GUIBERT**Laurent FAVREAU**



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL028CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs..... : 3
 Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hillaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL028CS040626 : Désignation des représentants du SYDEV au GIP Géo Vendée

L'association GEO VENDEE a été transformée juridiquement en Groupement d'Intérêt Public (GIP) en 2025. Le Groupement a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale, des compétences, des outils et des bonnes pratiques dans le domaine du géo-numérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

L'article 19 de la convention constitutive du « GIP Géo Vendée » prévoit que les membres du collège des membres fondateurs, dont fait partie le SYDEV, sont représentés au sein de l'Assemblée Générale par 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants qu'il convient de désigner.

Les représentants des membres fondateurs à l'Assemblée Générale sont membres de droit du Conseil d'administration du GIP Géo Vendée.

Le Comité syndical peut décider à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De recourir au vote à main levée,
- De désigner ses 2 représentants titulaires et ses 2 représentants suppléants du SYDEV au GIP Géo Vendée, pour le Mandat 2026-2032.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-1 et L.5711-1,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL018CS270325, en date du 27 mars 2025, portant création du GIP Géo Vendée et autorisant le Président du SYDEV à signer la convention constitutive,

Vu la convention constitutive du GIP Géo Vendée,

Considérant qu'en vertu de l'article 19 de la convention constitutive du GIP Géo Vendée, le Comité syndical du SYDEV désigne 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants,

Considérant que Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

- Représentants titulaires :
 - Monsieur FAVREAU Laurent
 - Monsieur GUIBERT Manuel
- Représentants suppléants :
 - Monsieur MONGELLAZ Gérard
 - Monsieur FAVREAU Thierry

Considérant que les élus du Comité syndical ont décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De recourir au vote à main levée,
- De désigner en tant que représentants titulaires au sein du GIP Géo Vendée, pour le Mandat 2026-2032 :
 - Monsieur FAVREAU Laurent
 - Monsieur GUIBERT Manuel

- De désigner en tant que représentants suppléants au sein du GIP Géo Vendée, pour le Mandat 2026-2032 :
 - Monsieur MONGELLAZ Gérard
 - Monsieur FAVREAU Thierry.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL029CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTs	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTs	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL029CS040626 : Nomination des représentants à l'Assemblée générale de l'AFL (Agence France Locale)

L'Agence France Locale (AFL), créée à l'initiative de 11 collectivités fondatrices en 2013, est une banque publique de développement d'inspiration coopérative créée et pilotée par les collectivités locales qui en sont les uniques actionnaires et les uniques clientes. Elle compte aujourd'hui 1 271 actionnaires (communes, départements, régions et groupements) qui portent 28% de l'investissement public local.

Son objet est de financer l'investissement de ses collectivités membres, quels que soient leurs tailles ou leurs types. La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leurs qualités de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives et de les redistribuer sous forme de prêts classiques à ses actionnaires pour financer tous types d'investissements.

Depuis 2020, grâce à la loi Engagement et Proximité, les EPL et les syndicats tel que le SYDEV, peuvent devenir actionnaires de l'AFL et bénéficier de ses offres de financement.

Par délibération du Comité syndical n°DEL019CS240621 en date du 24 juin 2021, le SYDEV a décidé de rejoindre le capital de l'AFL. Au 31 décembre 2025, les produits souscrits auprès de l'AFL représentent 12% de l'encours de dette du SYDEV.

Le Comité syndical peut décider, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, pour désigner ses représentants au sein de l'AFL.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De recourir au vote à main levée,
- De désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale, pour le Mandat 2026-2032,
- D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant du SYDEV ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-3-2 et D.1611-41,

Vu le livre II du Code de commerce,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL019CS240621 en date du 24 juin 2021 relative à l'adhésion et à la souscription au capital du Groupe Agence France Locale,

Considérant que Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

- Représentant titulaire : Monsieur GUIBERT Manuel
- Représentant suppléant : Monsieur VILLALON Patrick

Considérant que le Comité syndical du SYDEV peut décider, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De recourir au vote à main levée,

- De désigner Monsieur GUIBERT Manuel, en tant que représentant titulaire, et Monsieur VILLALON Patrick, en tant que représentant suppléant, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale, pour le Mandat 2026-2032,
- D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant du SYDEV ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL030CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	

CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTs	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTs	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL030CS040626 : Délégation d'attributions du Comité syndical au Bureau

Le Comité syndical du SYDEV peut déléguer au bureau et au Président une partie de ses attributions, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin de déléguer au Bureau du SYDEV, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre les décisions dans les domaines énumérés ci-après, y compris s'agissant du fonctionnement de la Régie SYDEV Chaleur :

Finances :

- La fixation des modalités de paiement des participations des tiers,
- Les décisions relatives aux dons, legs et fonds de concours et à l'acceptation des indemnités dues au SYDEV,
- Les remises gracieuses de dettes, dont les pénalités mises à la charge du cocontractant dans le cadre des marchés publics,
- L'attribution des subventions et de fonds de concours, accompagnés ou non d'une convention, relatifs aux programmes et actions du SYDEV tels que mentionnés au guide financier, ainsi que toute autre subvention d'un montant strictement inférieur à 23 000 euros, dans le cadre d'enveloppes approuvées par le Comité syndical,
- La mise en place, la révision du dispositif de carte achat et la fixation du plafond annuel de dépenses,
- Les conventions de financement liées à des appels à projet,
- Les conventions de mandat prises en application des articles L.1611-7 et L.1611-7-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ressources Humaines :

- Le tableau des emplois permanents (notamment la création, la suppression et la transformation de postes),
- Le tableau des emplois non permanents (notamment la création ou la suppression de postes pour accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité ou contrats de projets),
- La politique et le cadre général du régime indemnitaire (institution et critères d'attribution),
- La politique et le cadre général d'Aménagement et d'Organisation du Temps de Travail (dont la gestion du temps de travail et des absences, le Compte Epargne Temps),
- Le cadre général du travail à temps partiel,
- Le cadre général du télétravail,
- L'action sociale, la protection sociale, la prévoyance, et la complémentaire santé,
- La restauration,
- La mise en place des dispositifs relatifs à la formation professionnelle (dont le Compte Personnel de Formation (CPF)),
- L'assurance statutaire du personnel,
- Le cadre général des déplacements et missions du personnel,
- Le cadre général de l'apprentissage et de l'accueil des stagiaires (enseignement secondaire et supérieur),
- La mise en place et la révision de tout autre dispositif ou ensemble de règles relatives à la gestion des ressources humaines.

Administration générale – Affaires juridiques :

- Les mandats spéciaux des élus – autorisation de la dépense,
- La gestion du patrimoine immatériel, hors dépôt de marque ou brevet,
- La mise en commun de moyens humains et matériels – mise à disposition de service,
- La gestion amiable des litiges, pouvant notamment engendrer la conclusion d'un accord écrit entre les Parties (protocole transactionnel etc.), dont l'incidence financière est comprise entre 15 000 et 90 000 euros,
- L'adhésion du SYDEV à une association, à une organisation ou un organisme autre qu'un établissement public, et paiement des cotisations annuelles s'y rapportant le cas échéant.

Marchés publics :

- Toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics (travaux, fournitures et services) dont la valeur est supérieure aux seuils de procédure formalisée, de leurs avenants et des groupements de commande relatifs à ces marchés, à l'exception des marchés de travaux d'énergie et d'équipement et aux marchés de fourniture d'électricité/gaz, y compris pour les marchés publics relatifs aux projets dont la réalisation est confiée à la Régie SYDEV Chaleur,
- La mise en œuvre de coopérations entre personnes publiques.

Infrastructures (notamment Réseaux électriques et annexes, Eclairage public, Signalisation lumineuse, Infrastructures de communications électroniques et Infrastructures de recharge pour véhicules électriques) :

- Les décisions relatives à la détermination des programmes annuels dont l'enveloppe budgétaire a été préalablement définie par le Comité syndical, notamment par le vote du budget et/ou le vote des autorisations de programme et crédits de paiement.

Transition énergétique (notamment Energies renouvelables, Achat d'énergie, Performance énergétique des bâtiments, Chaleur renouvelable, Habitat et précarité énergétique, Transition énergétique et sociétale, Mobilité décarbonée, Nouveaux modèles énergétiques et Services numériques) :

- Les décisions relatives à l'accompagnement des adhérents, à l'attribution des subventions ou d'une avance remboursable, dans la limite des crédits inscrits au budget et à la conclusion des conventions y afférentes,
- Les décisions relatives au fonctionnement de la Régie SYDEV Chaleur et à la mise en œuvre des projets portés par la Régie, notamment la validation des plans et devis afférents aux projets, les décisions dans les domaines de l'urbanisme et du foncier, à l'exception du vote du budget de la Régie et de la fixation des taux, tarifs et droits dus par les usagers du service public.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est également invité à délibérer afin :

- D'autoriser Monsieur le Président, dans les domaines susvisés délégués par le Comité syndical au Bureau, à déléguer, au sens de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, par arrêtés, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents, ainsi que sa signature aux fonctionnaires territoriaux,
- De préciser que, sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le Président aux Vice-présidents en application de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation générale, sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, par un Vice-président, dans l'ordre des nominations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL014CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection du Président du SYDEV,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL018CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection des membres du Bureau du SYDEV,

Considérant que la bonne gestion des activités du SYDEV nécessite que le Comité syndical délègue au Bureau une partie de ses attributions,

Considérant qu'en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président du SYDEV, lors de chaque réunion du Comité syndical, rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

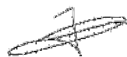
A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De déléguer au Bureau du SYDEV le pouvoir de prendre les décisions dans les domaines ci-dessus énoncés, pour la durée de son mandat,
- D'autoriser Monsieur le Président, dans les domaines susvisés délégués par le Comité syndical au Bureau, à déléguer, au sens de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, par arrêtés, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents, ainsi que sa signature aux fonctionnaires territoriaux,
- De préciser que, sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le Président aux Vice-présidents en application de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation générale, sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, par un Vice-président, dans l'ordre des nominations.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

Laurent FAVREAU

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL031CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	

CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL031CS040626 : Délégation d'attributions du Comité syndical au Président

Le Comité syndical du SYDEV peut déléguer au bureau et au Président une partie de ses attributions, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin de déléguer au Président du SYDEV, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre les décisions dans les domaines énumérés ci-après, y compris s'agissant du fonctionnement de la Régie SYDEV Chaleur :

Finances :

- Les opérations d'ordre non budgétaire,
- La réalisation d'emprunts, à la suite d'une consultation préalable des opérateurs économiques, ainsi que leur renégociation et leur remboursement anticipé en cas de besoin ou d'opportunité, afin d'optimiser la gestion de la dette et ce, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 relatif à la dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- La réalisation de lignes de trésorerie, à la suite d'une consultation préalable des opérateurs économiques ainsi que leur mise en œuvre (demandes de tirages et de remboursements notamment),
- La réalisation d'opérations de remboursements anticipés temporaires et de retirages d'emprunts en vue de réduire les charges d'intérêts et optimiser la trésorerie,
- Le paiement des droits, impôts, taxes et redevances,
- Les flux financiers entre le budget principal et les budgets annexes et les budgets rattachés (facturation, avance de trésorerie non budgétaire...) dans la limite des crédits portés au budget,
- L'autorisation de commencement des travaux avant la décision d'attribuer une subvention,
- Les demandes de subvention et les conventions de financement non liées à des appels à projet.

Ressources Humaines :

- L'organisation des services et la cotation des postes (cadre d'emplois d'appartenance),
- La mise en place des Lignes Directrices de Gestion (stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours),
- Toute décision concernant le recrutement de personnel sur des emplois non permanents (notamment remplacement temporaire du personnel permanent),
- Toute décision concernant l'accueil de stagiaires de l'enseignement ou le recrutement d'apprentis,
- Toute décision concernant la participation des agents ou des élus à des formations, des colloques, des congrès,
- Toute décision concernant l'hygiène, la sécurité au travail, la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle,
- La gestion de la paie,
- Les prestations de services du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

- Toute autre décision à portée individuelle portant sur le recrutement, l'évaluation professionnelle, la protection sociale, la retraite ou les conditions de rémunération et de travail des agents ne relevant pas des compétences propres du Président.

Administration générale – Affaires juridiques :

- Les cessions de biens mobiliers
- Les dépôts de marque ou brevet,
- L'archivage,
- La saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics locaux par convocation écrite des membres,
- La signature de tout procès-verbal de bornage, de remembrement ou document d'arpentage relatif au domaine foncier du SYDEV,
- Toute décision concernant la gestion des sinistres, notamment les déclarations de sinistre auprès des assureurs, les dépôts de plainte en cas de vol ou dégradation des biens appartenant ou mis à la disposition du SYDEV, la signature des procès-verbaux d'expertise et de tout autre document en lien avec la gestion des sinistres,
- La gestion amiable des litiges et des sinistres, pouvant notamment engendrer la conclusion d'un accord écrit entre les Parties (protocole transactionnel etc.), dont l'incidence financière est inférieure à 15 000 euros,
- La passation des conventions d'occupation du domaine public, de servitudes, d'autorisations de passage ou de mises à disposition que le syndicat crée ou qu'il subit ainsi que les actes notariés ou en la forme administrative correspondants,
- La passation de conventions d'utilisation précaires sur les biens du SYDEV ou sur les biens qu'il utiliserait occasionnellement ou pour une durée limitée,
- La signature des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les biens appartenant au SYDEV,
- La possibilité d'ester en justice, pendant toute la durée de son mandat, avec tous pouvoirs, au nom du SYDEV, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts du SYDEV dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix,
- Toute décision concernant la conclusion, la signature et la mise en œuvre de toute convention ou convention-cadre que celle-ci soit conclue avec, notamment, un concessionnaire, une collectivité, un tiers, qu'il soit public ou privé, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'une association ou d'un particulier, à la condition que la conclusion de cette convention n'entraîne aucun coût financier pour le SYDEV et dans la mesure où elle serait en dehors du champ des attributions ne pouvant faire l'objet d'une délégation en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales et des attributions déléguées au bureau par délibération du Comité syndical.

Marchés publics :

- Toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics (travaux, fournitures et services) dont la valeur est inférieure aux seuils de procédure formalisée, de leurs avenants et des groupements de commandes relatifs à ces marchés, y compris pour les marchés publics relatifs aux projets dont la réalisation est confiée à la Régie SYDEV Chaleur.

Systèmes d'information :

- La mise en place de traitement de données personnelles,
- L'échange de données informatisées.

Communication :

- La définition du plan de communication et sa mise en œuvre, dans la limite des crédits budgétaires votés au budget.

Infrastructures (notamment Réseaux électriques et annexes, Eclairage public, Signalisation lumineuse, Infrastructures de communications électroniques et Infrastructures de recharge pour véhicules électriques) :

- La mise en œuvre des programmes de travaux,
- La passation de conventions relatives aux modalités techniques et financières de réalisation de travaux et/ou de maintenance,
- La passation de conventions particulières relatives aux communications électroniques prises en application de conventions cadres,
- L'affectation des crédits alloués pour la réalisation des travaux en dehors des programmes annuels arrêtés par le Bureau,
- Les prestations de service liées aux travaux avec des opérateurs étant en situation de monopole ou de quasi-monopole,
- Les émissions d'avis sur les certificats, autorisations et documents d'urbanismes liés à l'exécution des travaux,
- La gestion des procédures applicables à l'établissement et l'exploitation des ouvrages de distribution d'électricité,
- La gestion des procédures liées aux Déclarations de projets de Travaux/Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux,
- L'installation et/ou le raccordement d'un ouvrage d'un tiers au réseau ou à une installation dont le SYDEV est propriétaire et/ou exploitant (décision d'autorisation, convention, modalités techniques et financières, résiliation etc.).

Transition énergétique (notamment Energies renouvelables, Achat d'énergie, Performance énergétique des bâtiments, Chaleur renouvelable, Habitat et précarité énergétique, Transition énergétique et sociétale, Mobilité décarbonée, Nouveaux modèles énergétiques et Services numériques) :

- La mise en œuvre des programmes annuels,
- La gestion (dont cession) de certificats d'économie d'énergie,
- La mise en œuvre des actions de solidarité liée à l'énergie,
- La conclusion des conventions et accords d'itinérance,
- La candidature aux appels à projet,
- Les mandats, demandes de prix direct et validations dans le cadre de l'exécution des marchés d'achat d'énergie.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est également invité à délibérer afin :

- D'autoriser Monsieur le Président, dans les domaines susvisés délégués par le Comité syndical au Président, à déléguer, au sens de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, par arrêtés, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents, ainsi que sa signature aux fonctionnaires territoriaux,
- De préciser que, sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le Président aux Vice-présidents en application de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation générale, sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, par un Vice-président, dans l'ordre des nominations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL014CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection du Président du SYDEV,

Considérant que la bonne gestion des activités du SYDEV nécessite que le Comité syndical délègue au Président une partie de ses attributions,

Considérant qu'en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président du SYDEV, lors de chaque réunion du Comité syndical, rendra compte des attributions exercées par délégation du Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

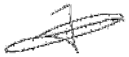
A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De déléguer au Président du SYDEV le pouvoir de prendre les décisions dans les domaines ci-dessus énoncés, pour la durée de son mandat, et de l'autoriser à signer tout contrat, convention ou autre document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions,
- D'autoriser Monsieur le Président, dans les domaines susvisés délégués par le Comité syndical au Président, à déléguer, au sens de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, par arrêtés, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents, ainsi que sa signature aux fonctionnaires territoriaux,
- De préciser que, sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le Président aux Vice-présidents en application de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation générale, sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, par un Vice-président, dans l'ordre des nominations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

Laurent FAVREAU



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL032CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 –

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Cené
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL032CS040626 : Fixation de l'indemnité de fonction du Président du SYDEV

Des indemnités de fonction peuvent être allouées aux Présidents et Vice-présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre – syndicats de communes et syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La population servant d'assiette de calcul de l'indemnisation des Présidents et Vice-présidents des syndicats de communes est la population comprise dans le ressort territorial duquel le syndicat exerce ses compétences.

La population de la Vendée excède 200 000 habitants et de ce fait, le SYDEV relève de la strate de population de plus de 200 000 habitants.

Sur proposition de Monsieur le Premier Vice-Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'accorder une indemnité de fonction à Monsieur le Président du SYDEV,
- De fixer le montant brut mensuel de cette indemnité de fonction à 37.41% à l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique (montant du point d'indice fonction publique fixé par décret portant sur la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation).
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces ayant trait à l'indemnité de fonction du Président du SYDEV.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-12, L.5711-1 et R.5212-1,

Vu la délibération n°DEL014CS040626, en date du 04 juin 2026, relative à l'élection du Président du SYDEV,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
57	59	58	0	1	58
				M. Laurent DENIS	

Le Comité syndical décide :

- D'accorder une indemnité de fonction à Monsieur le Président du SYDEV,
- De fixer le montant brut mensuel de cette indemnité de fonction à 37.41% à l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique (montant du point d'indice fonction publique fixé par décret portant sur la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation).
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué à signer toutes pièces ayant trait à l'indemnité de fonction du Président du SYDEV.

Le tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées au Président et aux Vice-Présidents du SYDEV est joint en annexe de la présente délibération.

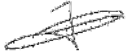
La dépense est imputée au chapitre 65, article 65311 du budget du SYDEV.

Monsieur Laurent FAVREAU, porteur du pouvoir de Monsieur Fabien MORET, a quitté la salle lors de l'examen de ce point. Il n'a pris part ni au débat, ni au vote de la présente délibération. Conformément à l'article L.2131-11 du CGCT, ce départ n'a pas d'incidence sur le calcul du quorum.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
5 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
5 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 5 JUIN 2026

Laurent FAVREAU

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-présidents du SYDEV (articles L5211.12, L5711-1 et R5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Annexe aux délibérations du comité syndical du SYDEV n° DEL032CS040626 et n° DEL033CS040626, en date du 4 juin 2026, portant respectivement attribution des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents du SYDEV

FAVREAU Laurent	Président	37.41% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
VILLALON Patrick	1 ^{er} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
PERON Loïc	2 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
TENAUD Gérard	3 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
GUIBERT Cyrille	4 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
FRANCOIS Hugo	5 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
BARREAU Cécile	6 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
GUIBERT Manuel	7 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL033CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL033CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 –

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTs	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTs	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Cené
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL033CS040626 : Fixation de l'indemnité de fonction des Vice-présidents du SYDEV

Des indemnités de fonction peuvent être allouées aux Présidents et Vice-présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre – syndicats de communes et syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La population servant d'assiette de calcul de l'indemnisation des Présidents et Vice-présidents des syndicats de communes est la population comprise dans le ressort territorial duquel le syndicat exerce ses compétences.

La population de la Vendée excède 200 000 habitants et de ce fait, le SYDEV relève de la strate de population de plus de 200 000 habitants.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'accorder une indemnité de fonction aux Vice-présidents,
- De fixer le montant brut mensuel de l'indemnité de fonction, attribuée à chaque Vice-président du SYDEV, à 18.70 % à l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique (montant du point d'indice fonction publique fixé par décret portant sur la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation),
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces ayant trait à l'indemnité de fonction du Président du SYDEV.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-12, L.5711-1 et R.5212-1,

Vu la délibération n°DEL015CS040626, en date du 04 juin 2026, portant création de 7 postes de Vice-présidents pour le Mandat 2026-2032,

Vu la délibération n°DEL016CS040626, en date du 04 juin 2026, relative à l'élection des 7 Vice-présidents,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
51	54	53	0	1	53
				M. Laurent DENIS	

Le Comité syndical décide :

- D'accorder une indemnité de fonction aux Vice-présidents,
- De fixer le montant brut mensuel de l'indemnité de fonction, attribuée à chaque Vice-président du SYDEV, à 18.70 % à l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique (montant du point d'indice fonction publique fixé par décret portant sur la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation),
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces ayant trait à l'indemnité de fonction du Président du SYDEV.

Le tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées au Président et aux Vice-Présidents du SYDEV est joint en annexe de la présente délibération.

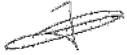
La dépense est imputée au chapitre 65, article 65311 du budget du SYDEV.

Messieurs Patrick VILLALON, Loïc PERON, Gérard TENAUD, Cyrille GUIBERT, Hugo FRANCOIS, Manuel GUIBERT et Madame Cécile BARREAU ont quitté la salle lors de l'examen de ce point. Ils n'ont pris part ni au débat, ni au vote de la présente délibération. Conformément à l'article L.2131-11 du CGCT, ces départs n'ont pas d'incidence sur le calcul du quorum.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
5 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
5 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 5 JUIN 2026

Laurent FAVREAU

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-présidents du SYDEV (articles L5211.12, L5711-1 et R5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Annexe aux délibérations du comité syndical du SYDEV n° DEL032CS040626 et n° DEL033CS040626, en date du 4 juin 2026, portant respectivement attribution des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents du SYDEV

FAVREAU Laurent	Président	37.41% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
VILLALON Patrick	1 ^{er} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
PERON Loïc	2 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
TENAUD Gérard	3 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
GUIBERT Cyrille	4 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
FRANCOIS Hugo	5 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
BARREAU Cécile	6 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
GUIBERT Manuel	7 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL034CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric – Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL034CS040626 : Prise en charge des frais de déplacement des élus

Lorsque les membres des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions de ces conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L.5211-49-1 du CGCT, de la commission consultative prévue à l'article L.1413-1 du CGCT et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement, ces frais peuvent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent, dans les conditions fixées par décret.

La dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin

- D'approuver le remboursement des frais de déplacement engagés par les délégués du Comité syndical à l'occasion des réunions des entités expressément stipulées dans le 1er alinéa de l'article L.5211-13 du CGCT et détaillées ci-dessus, de la façon suivante :
 - Prise en charge des frais de transport sur production d'un état de frais et des justificatifs de paiement auprès de l'ordonnateur,
 - Indemnisation des frais de transport, sur la base d'indemnités kilométriques dont les taux sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget, en cas d'utilisation du véhicule personnel.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-13, D.5211-4-1 et D.5211-5,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'approuver le remboursement des frais de déplacement engagés par les délégués du Comité syndical à l'occasion des réunions des entités expressément stipulées dans le 1er alinéa de l'article L.5211-13 du CGCT et détaillées ci-dessus, de la façon suivante :
 - Prise en charge des frais de transport sur production d'un état de frais et des justificatifs de paiement auprès de l'ordonnateur,
 - Indemnisation des frais de transport, sur la base d'indemnités kilométriques dont les taux sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget, en cas d'utilisation du véhicule personnel.

La dépense est imputée au chapitre 65, article 65312 du budget du SYDEV.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

Laurent FAVREAU



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL035CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL035CS040626 : Mandats spéciaux – Prise en charge des frais des élus

Les fonctions de Président, Vice-président et de délégué du comité syndical donnent droit au remboursement des frais que nécessitent l'exécution des mandats spéciaux.

Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées sur la présentation d'un état de frais et après délibération de l'organe délibérant.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'approuver la prise en charge par le SYDEV des frais engagés par le Président, les Vice-présidents et les délégués du Comité syndical ceci, dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux, de la façon suivante :
 - remboursement forfaitaire dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat et suivant la réglementation en vigueur,
 - remboursement des frais réellement exposés (transport et autres dépenses) sur présentation d'un état détaillé et accompagné des pièces justificatives,
 - règlement direct auprès des organismes des frais réellement exposés (transport et autres dépenses), sur production d'une facture et suivant les règles en vigueur de la comptabilité publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-14 et R.2123-22-1,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL014CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection du Président du SYDEV,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL016CS040626 en date du 04 juin 2026 relative à l'élection des Vice-présidents,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'approuver la prise en charge par le SYDEV des frais engagés par le Président, les Vice-présidents et les délégués du Comité syndical ceci, dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux, de la façon suivante :
 - remboursement forfaitaire dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat et suivant la réglementation en vigueur,
 - remboursement des frais réellement exposés (transport et autres dépenses) sur présentation d'un état détaillé et accompagné des pièces justificatives,
 - règlement direct auprès des organismes des frais réellement exposés (transport et autres dépenses), sur production d'une facture et suivant les règles en vigueur de la comptabilité publique.

La dépense est imputée au chapitre 65, article 65312 du budget du SYDEV.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
9 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
9 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 10 JUIN 2026

Laurent FAVREAU